

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DAC 348 Subvention à la SARL Compagnie Jean-Daniel Laval (78330).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la SARL Compagnie Jean-Daniel Laval;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à la SARL Compagnie Jean-Daniel Laval, dont le siège social est situé Théâtre de Fontenay-le-Fleury, place du 8 mai 1945 Fontenay-le-Fleury (78330) pour la création d'un spectacle musical Au Bonheur des Hommes au théâtre du Lucernaire.

Article 2 : La dépense correspondante soit 5.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011 chapitre 65, nature 6574, fonction 33, ligne VF40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.